



BASSINS

Compléments au rapport de la CoGes en plénum le 22.6.2021

La Municipalité a bien lu le rapport de la commission de gestion 2020.

Il y a 2 attitudes possibles.

Ne rien dire et laisser croire que la commission a fait son travail correctement

Soit transmettre par écrit les réponses à apporter à leur document.

Nous choisissons la 2^{ème} variante car comme d'habitude à l'aide de 2 pages A4 avec peu d'éléments nouveaux par rapport à leur document de 2019, il préconise le refus d'une année de travail de la Municipalité.

Nous nous y attendions mais tout de même un peu de crédibilité dans le justificatif.

Corps du rapport 2020 qui justifie le refus : (une demi-page)

Gestion de la situation de la piscine de Bassins

Lors du conseil communal du 23 juin 2020, la Municipalité a mis à l'ordre du jour le préavis n° 04/20 – demande d'annulation de créance de CHF 600'000 en faveur de la Piscine de Bassins S.A. au moyen d'un emprunt de CHF 0. Suite aux diverses discussions intervenues pendant le conseil communal sur l'opacité de l'information concernant la Piscine de Bassins S.A. et la situation critique de la S.A., le conseil communal demandait le report du préavis dans l'attente de plus de clarté.

La fiduciaire a dû signaler la situation conformément à l'article 725 CO.

Par la suite, la Piscine de Bassins S.A. a été déclarée en faillite en juillet 2020 par la Municipalité.

Lors du conseil communal du conseil du 3 septembre 2020 la Municipalité a retiré le préavis n° 04/20 (qui n'a pas été refusé comme mentionné dans le préavis 04/21 p. 32).

La fiduciaire a dû signaler mais c'est tout à fait normal et respectueux de la procédure. La Municipalité n'a pas eu de volonté de cacher les choses. C'était déjà le cas en 2019.

Or le rapport de la commission 2019, dit que selon sa compréhension, il devait y avoir un préavis.

Gestion de la situation de la piscine de Bassins

Dans les comptes remis le 25 mai 2020, la rubrique 51.352.5 «Retour part scolaire Piscine de Bassins S.A.» incluait un montant de CHF 71'950 correspondant à une écriture du 30.06.2019, intitulée "Subvention exceptionnelle".

Cette écriture n'a jamais été formellement soumise au Conseil Communal pour validation.

Selon sa compréhension la commission estime que cela aurait dû se faire via un préavis demandant un crédit extrabudgétaire.

Pour mémoire, date des conseils (ordinaires) : 29 octobre 2019, 12 décembre 2019, 23 mars 2020 (annulé), 23 juin 2020

Nous avons fait ce préavis en 2020.

Mais malgré tout cela ne suffit pas. Nous pouvons entonner la comptine du Dr Hans im Schnokeloch !

Tout ce qu'il veut il l'a,

Tout ce qu'il a, il ne le veut pas.



BASSINS

Nous avons expliqué que si le préavis était reporté, cela équivalait à un refus car les délais pour la mise en faillite passaient par l'acceptation du préavis.

Si nous voulons être précis, la commission aurait dû mentionner que la Municipalité a retiré le préavis.

Est-ce de la mauvaise gestion de la Municipalité qui a mis en péril la commune ?

Nous sommes en présence d'un blindé pour tuer une mouche.

Conclusions du rapport de la commission 2020

Si plus sérieusement nous reprenons les conclusions de la commission qui justifient le refus de la gestion municipale 2020, nous constatons qu'il y a un mépris total de la fonction.

Nous rappelons que la commission a un pouvoir d'investigation sur l'exercice écoulé soit les écritures du 1^{er} janvier au 31.12.2020.

Or la Municipalité a répondu aux demandes remontant à 2017.

Au point 2 pour la piscine, la commission écrit :

2. la Piscine de Bassins S.A. a été déclarée en faillite en juillet 2020 et les deux positions suivantes au bilan sont toujours présentes :

Rubrique 9110.1 « c/c piscine de Bassins » : CHF 783'950.85
Rubrique 9165 « participation Piscine de Bassins S.A. » : CHF 133'000.00

Toutefois aucune provision n'a été constituée sur ces positions dans les comptes de la commune.

Comment peut-on ne pas réagir à la phrase qui dit qu'aucune provision n'a été constituée ?

Nous avons donné toutes les explications sur ces fonds et provision faite à la rubrique 9280.9 Fonds de réserve piscine 140'000.00 CHF et présenté un préavis pour le c/c Piscine de Bassins.

En reprenant le rapport 2019, la commission a oublié certainement de corriger son texte.

2. La situation de la piscine continue de s'aggraver et les 2 positions suivantes au bilan présentent un risque très fort de perte :

Rubrique 9110.1 «c/c Piscine de Bassins» : CHF 794'990
Rubrique 9165 «Participation Piscine de Bassins SA» : CHF 133'000

Toutefois aucune provision n'a été constituée sur ces positions.

Nous demandons donc à la Majorité du Conseil de ne pas tenir compte de cette remarque 2, totalement INFONDEE et TROMPEUSE sur le souci de gestion de la Municipalité.

Liquidités

La commission reproche une baisse de liquidités.

1. les liquidités se sont à nouveau fortement réduites pour arriver à CHF 292'016, soit une baisse de CHF 83'274 (CHF 375'290 en 2019 et CHF 790'586 en 2018) ;



BASSINS

La Municipalité a expliqué à plusieurs reprises que si la liquidité diminue c'est que nous avons pu payer plus de fournisseurs.

La commission a bien senti son manque de compétence face à la comptabilité communale car elle demande à la fin de législature de suivre des cours. Cela fait 5 ans que la présidence de la commission est en place. La demande laisse perplexe la Municipalité.

Est-ce qu'il est plus facile de dénigrer le travail de tous les employés et municipaux en refusant le rapport parce que le principe comptable d'une commune n'a rien à voir avec votre porte-monnaie, n'est pas compris ?

Vous trouvez notre réponse à la page 7 du fichier **Réponses aux questions de la CoGes du 27.5.2021**

Rappel

9200.1	Créanciers	x	Détails sur l'évolution de ces lignes entre 2019 et 2020
--------	------------	---	--

La différence entre 2019 et 2020 s'explique par le fait que :

1. en 2020 nous avons eu plus de liquidité donc nous avons pu plus facilement payer les factures de Péréquation, Facture sociale et Police, pour lesquels nous avons toujours du retard.
2. avec le COVID nous n'avons pas effectué autant de travaux (que prévus) donc moins de dépenses.

La différence est expliquée à la page 3 du rapport sur les comptes.

Nous avons provisionné dans les écritures transitoires les factures d'anticipation de la cohésion sociale, péréquation et gendarmerie un montant de 321'200.00 CHF.

Les Rattrapages TVA forêts sont aussi un élément important de la différence.

Vous comprendrez notre désaccord de relever ce point dans la justification du refus du rapport de gestion 2020 d'autant plus que nous avons répondu à la question et en justifiant ce point.

Nous demandons donc à la Majorité du Conseil de ne pas tenir compte de cette remarque 1, INFONDEE et TROMPEUSE du souci de gestion de la Municipalité.

Dépassements budgétaires

La commission reproche des dépassements budgétaires.

Pour 2 cas nous contestons leurs analyses.

3. Plusieurs postes ont un gros dépassement.
Sur les 3 postes suivants la municipalité a engagé des frais pour un montant de 397'000 CHF sans préavis ni informations au conseil.

32.315.2 entretiens chaufferies	188'521 CHF	(0 au budget)
43.313 entretien et fournitures pour les routes	150'236 CHF	(80'000 au budget)
72.318.3 résultat compte UAPE et repas	338'010 CHF	(200'000 au budget)

Chaufferies

L'entretien des chaufferies avait été expliqué en 2018 au moment de la reprise des installations de chauffage de Romande Energie.

La commission avait salué le fait qu'après les événements de 2017, la commune avait provisionné un montant pour cette reprise. Une ligne comptable avait été faite sur 9281.7 Fonds pour travaux futurs 100'000.00 CHF. Sans le souci de savoir si le fonds était alimenté.



BASSINS

Nous vous rappelons qu'il y a eu 6 mois de retard sur le vote de la reprise des chauffages et que l'analyse de reprise est arrivée plus tard.

Entretien routes et déneigement

Comme expliqué il faut mettre en relation les 2 lignes budgétaires ci-dessous :

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2020		Budget 2020 charges
		charges	revenus	
43.313	Entretien et fournitures pour les routes	150 236.35		80 000.00
43.314.0	Déneigement des routes	42 733.15		80 000.00

Nous aurions pu placer des écritures dans le déneigement et ainsi équilibrer les montants en restant dans nos compétences.

Pourquoi ne l'avons-nous pas fait ?

Nous avons un budget de 160'000 CHF et nous avons dépensé 192 969.50 CHF soit 32'969.50 de plus. Drame.

Nous aurions pu mettre un dépassement de 11'969.50 sur une rubrique et un montant de 21'000 CHF sur l'autre.

Si la commission juge ceci comme une erreur devant entraîner le refus de la gestion 2020 de la Municipalité, l'avenir nous démontrera notre incompétence.

RAB

Comme d'habitude, il y a une volonté de limiter les dépenses et il y a les événements de la vie de tous les jours, Alors là encore, si ce point qualifie le travail de la Municipalité attendons la démonstration pratique de notre manque de rigueur.

Nous demandons donc à la Majorité du Conseil de ne pas tenir compte de cette remarque 3 qui n'est qu'anecdotique au regard de l'excellent résultat de la commune en 2020.

Entretien des égouts

Le ton de nos réponses en ci-dessus trouve sa justification dans la teneur de la remarque de la commission.

4. 46.314 - Entretien des égouts (72'756.45 CHF)
Cela fait 2 ans que ce poste dépasse de manière importante le budget (x 2.5).
Les raisons seront à analyser pour l'établissement du prochain budget.

C'est bien l'avenir qui donnera les explications grâce aux outils mis en place par les successeurs de 2019.

Fonds de réserve

Une nouvelle fois la commission revient sur la question des fonds.

5. De nombreux fonds de réserve comptables ont été créés en 2020 sans réserve de liquidités sur les comptes bancaires. Lors de l'utilisation de ces réserves comptables, un emprunt sera nécessaire, car il n'y aura pas de moyens financiers (argent) correspondants.

Nous vous rappelons qu'il y a moins de 4 ans la commission nous avait demandé de ne plus parler d'écritures comptables.

Nous ne pouvons que réitérer la remarque faite au point liquidité.



BASSINS

La commission a bien senti son manque de compétence face à la comptabilité communale car elle demande à la fin de législature de suivre des cours. Cela fait 5 ans que la présidence de la commission est en place. La demande laisse perplexe la Municipalité.

Par cette remarque, la Municipalité constate que la justification du refus du rapport de gestion n'est pas une raison comptable mais une affaire de personnes. Pour justifier cette impression, il suffit de retourner simplement à l'époque où la commune était au bord du gouffre et que par miracle en une semaine la commune faisait un bénéfice de 600'000 CHF engendrant des fonds de réserve non alimenté en cash avec le blanc-seing de la commission.

La preuve est faite que c'est un règlement de compte entre personnes et non pas une analyse factuelle de la gestion de la Municipalité incorpore.

Nous demandons donc à la Majorité du Conseil de ne pas tenir compte des arguments infondés et peu pertinents pour dire que la gestion de la Municipalité dans son ensemble est catastrophique.

Au nom de la Municipalité de Bassins
Le Syndic

Didier Lohri